

| | | |
|---------------------------|----|--|
| Conseillers en exercice : | 77 | L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf |
| Présents : | 56 | heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance |
| Absents excusés : | 14 | ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à |
| Pouvoirs : | 7 | Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet |
| Votants : | 63 | 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD. |

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 JUIL. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUIL. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : HABITAT - ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ANIMATION

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CHASSANG

Vu la consultation relative à la mission d'animation de programmes d'aides à l'amélioration de l'habitat privé sur le territoire de Saint-Flour Communauté, marché de services n°2024-24, qui s'est déroulée du 24 mai 2024 au 24 juin 2024 sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L.2124-1 et 2, L.2124-4 du code de la commande publique et publié au BOAMP sous le n°2024-60049 en date du 26 mai 2024 et au JOUE sous le n° d'avis 311385-2024 et sous le n°101/2024 de publication au JO S en date du 27/05/2024 ;

Vu les 2 offres réceptionnées :

- OCTEHA - 31 avenue de la Gineste - 12 026 RODEZ cedex 9, mandataire du groupement ayant pour membres Maître Jean-Marc NOYER - 10 rue du Palais - 34 300 SETE ;
- SOLIHA Cantal - 9 avenue Aristide Briand - 15000 AURILLAC ayant pour co-traitant SOLIHA Rhône et Grand Lyon - 51 avenue Jean Jaurès BP 7114 - 69 301 LYON Cedex 07 et Dévelop' toit - 14 rue Charles V - 75 004 PARIS ;

Considérant qu'il y a lieu de signer le marché avec le groupement suivant :

- Association loi 1901 OCTEHA - 31 avenue de la Gineste - 12026 RODEZ cedex 9, en qualité de mandataire du groupement ;

Considérant que le marché s'élève à :

- Tranche ferme pour la période allant de la date de notification du marché pour une période de trois ans : 455 480 € H.T. soit 546 576 € TTC ;
- Tranche de reconduction allant de la fin de la troisième année à la 5^{ème} année : 135 440 € H.T. soit 162 528 € TTC ;

Rappelant que les crédits nécessaires à l'animation des deux dispositifs sont prévus pour l'année 2024 au budget primitif 2024 à l'opération concernée et seront ensuite inscrits chaque année au budget primitif ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 juin 2024 ;

Vu l'avis du bureau exécutif ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché à l'Association loi 1901 OCTEHA - 31 avenue de la Gineste - 12026 RODEZ cedex 9 en qualité de mandataire du groupement sur la tranche ferme pour un montant de 455 480,00 € ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à notifier la tranche conditionnelle par décision sous réserve des crédits inscrits au budget primitif ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de ces démarches et toutes les pièces constitutives du marché de prestations de services.

POUR : 63 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240708-DELIB2024-178-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024